

# Notice pour l'inscription à l'UCR

Merci de lire ce document avant de remplir le bulletin d'inscription à l'UCR. En effet, il commence à devenir un peu chargé et cette notice permet d'expliquer quelques détails qui n'ont plus de place sur le dit bulletin.

Ce bulletin est valable pour :

- Une inscription individuelle. Dans ce cas, il suffit de remplir la colonne de gauche sur le recto et une seule "Déclaration du licencié" sur le bas du recto.
- Une inscription couple, c'est à dire deux personnes pas forcément mariées, mais vivant sous le même toit. Cela permet d'alléger le montant de l'inscription. Dans ce cas, il faut remplir tout le bulletin d'inscription, recto et verso.

## Civilité

Pas de problème pour remplir cette zone.

## Formule de licence

Le choix fait ici impacte la fourniture du CMNCI (Certificat Médical de Non Contre Indication).

- Vélo balade s'adresse à des personnes qui ne pédalent pas beaucoup, à vitesse plutôt faible. Il faut fournir un CMNCI uniquement lors de la première inscription. Cette formule n'est pas compatible avec les sorties dominicales en groupe du club.
- Vélo rando s'adresse à des cyclotouristes réguliers. Deux cas se présentent :
  - Tous les cinq ans, il faut fournir un CMNCI à la pratique du cyclotourisme.
  - Les 4 années intermédiaires, il faut remplir le questionnaire de santé QS-SPORT. Ce document est soumis au secret médical et sera conservé par l'adhérent. Si toutes les réponses sont "Non", l'adhérent, sous sa responsabilité, coche la case indiquant qu'il atteste que toutes ses réponses sont à NON sur le bulletin d'inscription. Si au moins une réponse est "Oui", l'adhérent doit fournir un CMNCI.
- Vélo sport permet normalement de s'inscrire à une cyclo sportive sans fournir de CMNCI. Pour cette formule, il faut fournir un CMNCI tous les 3 ans indiquant l'aptitude au **cyclisme de compétition**. De même que pour l'option rando, les deux années intermédiaires, le questionnaire de santé doit être négatif. L'option vélo sport n'est pas possible pour les mineurs.

## Inscriptions et assurance

Cette section permet de choisir sa couverture d'assurance. Le comparatif des différentes versions se trouve dans la "Notice d'information". Il faut noter que l'UCR ne propose pas la formule mini braquet qui permet d'économiser un peu mais couvre le licencié uniquement pour les torts qu'il fait aux autres.

		Titulaire	Conjoint
Formule petit braquet	Assurance	16,50 €	16,50 €
	Inscription fédération	28,50 €	13,00 €
	Inscription UCR	18,50 €	10,30 €
	<b>Total</b>	<b>63,50 €</b>	<b>39,80 €</b>
Formule grand braquet	Assurance	64,50 €	64,50 €
	Inscription fédération	28,50 €	13,00 €
	Inscription UCR	18,50 €	10,30 €
	<b>Total</b>	<b>111,50€</b>	<b>87,80 €</b>

L'abonnement à la revue Cyclotourisme de la fédération est de 25 € ou de 20 € pour la première année d'adhésion à la fédération.

## Montant

Inscrire la somme des différentes options choisies et faire un chèque à l'ordre de l'UC Revel.

## Signature

Signature des adhérents.

## Coordonnées

Cette section est à remplir uniquement lors de la première inscription ou si les informations ont changées.

Le numéro de licence fédérale sert uniquement pour les personnes qui ont eu une licence de la Fédération Française de Cyclotourisme par l'intermédiaire d'un autre club.

## Déclaration du licencié

Cette section permet d'attester la prise de connaissance de la "Notice d'information" et permet d'indiquer les assurances souscrites. Elle sera envoyée à l'assureur en cas d'accident. Il y a un coupon par personne.

Indiquer nom et prénom, date de naissance, nom du club (UC Revel).

Indiquer la formule choisie (Mini braquet (non proposée à l'UCR), Petit braquet ou Grand braquet).

Choix des options :

- Pas d'assurance optionnelle : cocher "Ne retenir aucune option complémentaire proposée".
- Assurance optionnelle : contacter le responsable des inscriptions pour connaître le montant.

Indiquer le lieu, la date et signer.